



FONDATION D'AGUESSEAU

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 09 juin 1954

13 PLACE VENDOME
75001 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025



+33 (0)1 30 21 30 18 | 34, rue de Penthièvre, 75008 PARIS – France

SOLAES.FR

RICHEMONT CAPERAA AUDIT SAS de Commissariat aux comptes

Compagnie de Paris - Capital 80 000 € - RCS Paris B 481 805 240



FONDATION D'AGUESSEAU

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 09 juin 1954

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au conseil d'administration de la Fondation d'Aguesseau,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation d'Aguesseau, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Évènements impactant l'année 2025 » de l'annexe des comptes annuels.





Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises





individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 30 mars 2026

Vivien MINGOT
Commissaire aux comptes,
Inscrit auprès de la compagnie
Régionale de Paris



Comptes annuels 2025

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

FONDATION D'AGUESSEAU

13 PLACE VENDOME
75001 PARIS

SIREN : 775.657.737

Forme juridique : Fondation

N° TVA : FR65775657737

CABINET MAZERIES

SARL au capital de 300000 Euros - SIREN : 440313005

20 Rue Mogador, 75009 PARIS

Tél : 0687436721



Sommaire

Bilan	3
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Compte de résultat	6
Compte de résultat	7
Annexe	9
Preamble	10
Principes et méthodes comptables	15
Postes du bilan et du compte de résultat	21
Transactions non conclues aux conditions normales de marché	29
Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance	30
Opérations et engagements hors bilan	31
Informations relatives à l'effectif	32
Informations complémentaires	33

Bilan



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droi...	8 104 734,68	7 906 530,30	198 204,38	246 045,23
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acom...				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 356 193,22	197 916,08	1 158 277,14	1 158 277,14
Constructions	9 487 111,15	5 177 883,45	4 309 227,70	4 668 724,57
Installations techniques, matériels et outillage industriels	690 287,06	583 820,04	106 467,02	111 679,44
Autres immobilisations corporelles	966 597,80	934 952,21	31 645,59	50 665,06
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomp...	22 320,00		22 320,00	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et créances rattachées	5 569 070,22	789 461,00	4 779 609,22	4 815 394,93
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	3 487 858,82	228 154,45	3 259 704,37	3 336 529,60
Autres immobilisations financières	59 586,46		59 586,46	56 893,75
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	29 743 759,41	15 818 717,53	13 925 041,88	14 444 209,72
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	314 540,96	17 662,86	296 878,10	241 304,41
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	278 082,54		278 082,54	432 338,20
Charges constatées d'avance	83 328,26		83 328,26	26 637,52
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres	8 759 086,37		8 759 086,37	8 445 975,37
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	327 781,00		327 781,00	552 368,57
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	9 762 819,13	17 662,86	9 745 156,27	9 698 624,07
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	39 506 578,54	15 836 380,39	23 670 198,15	24 142 833,79

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise	1 253 369,98	1 253 369,98
Fonds propres statutaires	1 253 369,98	1 253 369,98
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise	21 319,02	21 319,02
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	21 319,02	21 319,02
Écarts de réévaluation		
RÉSERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves	18 743 502,55	19 097 951,06
Report à nouveau	1 229 356,40	1 229 356,40
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-273 032,72	-354 448,51
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	107 624,80	107 624,80
Provisions réglementées	303 053,01	235 044,59
TOTAL FONDS PROPRES (I)	21 385 193,04	21 590 217,34
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	414 245,39	618 473,53
TOTAL FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS (II)	414 245,39	618 473,53
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	301 559,50	351 565,31
TOTAL PROVISIONS (III)	301 559,50	351 565,31
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	51 592,51	57 506,48
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	942 268,85	929 268,16
Dettes fiscales et sociales	282 484,33	289 566,10
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	292 854,53	271 591,87
Produits constatés d'avance		34 645,00
TOTAL DETTES (IV)	1 569 200,22	1 582 577,61
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	23 670 198,15	24 142 833,79

Compte de résultat



Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	6 595 126,24	6 858 648,25
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	11 468 356,48	9 820 527,79
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	1 373,00	
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières	175 158,33	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	74 910,67	21 826,56
Utilisations des fonds dédiés	209 135,67	601 520,64
Autres produits	68 287,16	5 609,69
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	18 592 347,55	17 308 132,93
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		718,50
Autres achats et charges externes	12 383 685,50	12 692 970,12
Aides financières	4 435 741,19	2 837 772,98
Impôts, taxes, et versements assimilés	158 838,01	187 392,11
Salaires	1 084 373,88	996 094,81
Cotisations sociales	482 000,14	431 939,75
Dotations aux amortissements et aux provisions	461 634,16	471 549,05
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	85 173,00	
Sur actif circulant : dotations aux provisions	9 860,00	27 520,30
Reports des fonds dédiés	4 907,53	100 000,00
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Autres charges	103 319,39	192 131,51
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	19 209 532,80	17 938 089,13
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-617 185,25	-629 956,20
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	292 331,76	269 092,57
Reprises sur dépréciations et provisions	89 553,97	68 849,71
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	381 885,73	337 942,28
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 947,49	24 882,63
Intérêts et charges assimilées	35 785,71	
Différences négatives de change		

Postes	2025	2024
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	37 733,20	24 882,63
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	344 152,53	313 059,65
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-273 032,72	-316 896,55
Produits exceptionnels (V)		97 358,64
Charges exceptionnelles (VI)		134 910,60
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-37 551,96
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	18 974 233,28	17 743 433,85
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	19 247 266,00	18 097 882,36
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-273 032,72	-354 448,51

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **23 670 198,15 €**.

Le résultat net comptable est **une perte** de **-273 032,72 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Présentation de la Fondation d'Aguesseau

La fondation d'Aguesseau, personne morale de droit privée reconnue d'utilité publique par décret le 9 juin 1954, a pour objet de venir en aide, sous toutes ses formes, aux agents du ministère de la Justice, actifs et retraités, quelles que soient leur catégorie, leur direction et leur localisation géographique.

La fondation est régie par ses statuts et son conseil d'administration composé pour partie de représentants de l'administration, pour partie de représentants des organisations syndicales et pour partie de personnes qualifiées extérieures au ministère de la Justice.

En application de l'article 9 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, l'État, ministère de la Justice, a confié à la fondation les missions suivantes :

- L'aide et la solidarité sous la forme, notamment, de secours financiers, de prêts sociaux et d'aides aux études ;
- Les actions en faveur du logement sous la forme, notamment, d'aides et de prêts au logement, l'acquisition et la gestion directe ou déléguée de biens immobiliers destinés au logement pérenne ou temporaire des agents ;
- La gestion des séjours vacances en faveur des jeunes et des familles avec d'une part l'exploitation directe ou déléguée de biens immobiliers lui appartenant ou bien confiée à elle et, d'autre part, l'organisation des séjours vacances proprement dits.
- La restauration sociale sous la forme notamment de l'exploitation directe ou déléguée des locaux et équipements qui lui sont confiés.

Dans le cadre de ces missions, il appartient à la fondation d'adapter les modalités de son action afin de répondre aux besoins des agents et aux orientations sociales définies par le ministère.

Une convention pluriannuelle d'objectifs, de moyens et de performances établie entre la fondation et le ministère définit précisément le périmètre, les bénéficiaires et les objectifs de chaque dispositif et organise le dialogue de gestion avec l'administration.

Le Conseil national d'action sociale du 24 janvier 2024 a alloué pour l'année 2025 une subvention de 9 900 000 euros à la fondation d'Aguesseau.

Le dispositif des aides et prêts (sociaux et logements) et celui des vacances (jeunes et familles) sont déployés sur l'ensemble du territoire national. Le dispositif logement se déploie à la fois sur le plan national pour le logement pérenne et la garantie locataire et en région Ile de France ainsi qu'à Mayotte pour le logement temporaire meublé et colocation.

Le dispositif de la restauration sociale est actuellement limité au trois sites emblématiques parisiens que sont le Palais de Justice (1er) , le Tribunal de Paris (17ème) et les services centraux au Millénaire (19ème).

En 2025, l'ensemble des effectifs de la fondation se situe au siège administratif (16ème).

Faits caractéristiques de l'exercice

Evènements impactant l'année 2025

Réforme du Plan Comptable Général

En référence au règlement ANC n°2022-06 et n°2023-03, la fondation d'Aguesseau est tenue de mettre en application un certain nombre de modifications afin de se conformer pour la publication de ses états financiers aux normes en vigueur.

A) Les impacts normatifs sont les suivants :

- nouvelle définition du résultat exceptionnel - soit - produits et charges directement liés à un évènement majeur et inhabituel
- suppression de la technique du transfert de charges - soit - imputation dans les comptes de même nature
- mise à jour de la nomenclature des comptes - soit suppression du système abrégé et développé des comptes comptables
- application du changement de méthode au 01/01/2025.

B) Impact dans la PRESENTATION AU BILAN - ACTIF/ PASSIF

L'actif :

La rubrique "Frais d'établissement" est inscrite en première ligne,

La ligne "Charges constatées d'avance" est déplacée après la ligne "Autres créances".

Le passif :

La nouvelle rubrique "Instruments financiers à terme" est créée et placée après la ligne "Emprunts et dettes financières diverses".

A présent, le passif financier ne doit plus reprendre les comptes bancaires négatifs. La présentation de la trésorerie nette à l'actif est déjà mise en application dans la présentation des comptes de la fondation d'Aguesseau.

C) Impact dans la PRESENTATION AU COMPTE DE RESULTAT

La dénomination "Salaires" est donnée à la rubrique antérieurement nommée "Salaires et traitements",

La dénomination "Cotisations sociales" est donnée à la rubrique antérieurement nommée "Charges sociales",

La dénomination "Transferts de charges" sera supprimée dans toutes les rubriques concernées,

La présentation du Résultat exceptionnel du nouveau règlement diminue le niveau de détail par rapport à la réglementation actuelle.

- une seule ligne de produits se substituant aux trois lignes : sur opérations de gestion ; sur opérations de capital ; sur reprises sur provision,

- une seule ligne de charges se substituant aux trois lignes : sur opérations de gestion ; sur opérations de capital ; sur dotations aux amortissements et dépréciations.

D) Impact dans l'affectation des comptes comptables des écritures antérieurement qualifiées d'exceptionnelles.

A la suite du changement des modalités d'utilisation du résultat exceptionnel, la fondation a convenu de comptabiliser les écarts de règlements au niveau des comptes liés à l'activité opérationnelle dans les comptes regroupés dans les charges d'exploitation sous la rubrique "Autres achats et charges externes" et dans le compte 7638xx lorsqu'il s'agit d'écart de règlements issu d'opération comptabilisée à l'actif du bilan (prêt, caution). Les écritures d'ordre financière seront reclassées au compte 664000.

Les sommes impactant le résultat liées à la gestion du renouvellement des équipements utiles à la restauration initialement comptabilisées pour la dotation au compte 687200 et pour la reprise au compte 787200 sont à présent reclassées respectivement dans le compte 681560 de dotation aux provisions et au compte 781560 de reprise aux provisions réglementées.

Retraitements comptables complémentaires à l'initiative de la fondation d'Aguesseau au compte de résultat

Les postes de charges

Les frais annexes des SVJ initialement en compte 658xxx sont reclassés dans la rubrique "Autres achats et charges externes",

La garantie locataire initialement comptabilisée en compte 657500 est désormais enregistrée dans la rubrique "Autres achats et charges externes" en compte 604404,

Les aides à la neige et court séjour initialement comptabilisées en compte 6573xx et agrégées au poste "Aides financières" sont désormais enregistrées dans la rubrique "Autres achats et charges externes" en compte 6042xx,

Les postes de produits

Les débits pénalités, initialement comptabilisés en compte 768xxx, classés en produits financiers sont désormais comptabilisés en 758100, en produit d'exploitation dans la rubrique "Autres produits",

Les contributions financières relatives aux missions sociales réalisées par la fondation pour des organismes partenaires - CE/CNDA, l'ENM, APIJ, LL... classées en produit d'exploitation et initialement comptabilisées en compte 708xx dans la rubrique "Ventes de prestations de services", sont désormais comptabilisées en compte 755100 dans la rubrique "Contributions financières",

Les établissements

- Le domaine de Bruté à Belle-Île-en-Mer a été fermé en 2024.

En 2025 les comptes de bilan affectés dans l'établissement de Belle-Ile sont repris dans l'établissement du siège. Concomitamment, le compte bancaire de Bruté a été clôturé auprès du crédit agricole du Morbihan pour être transféré au Crédit Mutuel du siège à Paris.

Toutefois le domaine reste entretenu et les frais y afférents ont généré des charges d'un total de 74 341 euros, enregistrées dans les comptes du siège.

- Impacts financiers spécifiques aux activités

La fondation a bénéficié de la prise en charge par le ministère de la justice du coût financier généré par le cyclone CHIDO qui a touché les côtes de Mayotte le samedi 14 décembre 2024 au titre des aides et prêts versés. Une contribution exceptionnelle de 1 606 800 euros a été versée en 2025.

Immobilisations financières : dépréciation des titres

Activité des Séjours familiaux

Rappel Le 1er octobre 2014 la fondation d'Aguesseau et l'ASF-V, anciennement dénommée l'association Education et Plein Air Finances (EPAF) ont acquis un parc résidentiel de loisirs (PRL) situé sur la commune de Vendres (34). Cette acquisition est détenue par chaque structure acquérant à 50%.

Cette acquisition a été réalisée par l'achat de la totalité des titres des cédants dans les sociétés « LODGES MEDITERRANEE » et « SCI DU MAS DES SABLONS ».

Valorisation des parts inscrites au bilan

1) Rappel

Durant l'année 2016, une expertise déterminant la valeur des immobilisations et du fonds de commerce a été réalisée. Celle-ci a été confiée, pour l'expertise de la valeur vénale du PRL, à la société VIF Expertises.

- L'estimation de la valeur vénale au 7 juin 2016 du parc résidentiel de loisirs est de 7 000 000 d'euros hors droit, étant précisé dans ce rapport, qu'une évaluation du fonds de commerce sera également à réaliser afin de disposer d'une pleine et entière valorisation des murs et du fonds de commerce, soit la globalité de la valeur de l'actif.

- L'expertise de la valeur du fonds de commerce a été confiée à la société GALTIER. L'estimation de la valeur du fonds de commerce au 20 juin 2016, qui porte sur les résultats de l'activité 2015, est de 1 578 500 d'euros (valeur haute de l'expertise serait retenue). La valeur du fonds de commerce ainsi évalué a été basée sur une analyse du chiffre d'affaire effectué par la SAS lodges méditerranée dans le cadre de son exploitation par les associés en fonction des tarifs mis en place dans un objectif social et non commercial.

En l'occurrence le delta de valeur globale, entre la valeur des parts au bilan initialement à 9M€ et 8,578M€ valeur estimée, provient d'une différence d'analyse sur le chiffre d'affaire estimé pour valoriser le fonds de commerce.

En 2016 une provision de 448 000 euros a été comptabilisée en tenant compte du delta sur la valeur globale patrimoniale et de la quote-part de prise en charge par chaque structure des résultats 2016 déficitaire des sociétés SAS Lodges Méditerranée et SCI Partenariat Méditerranée.

2) Dépréciation récurrente

En 2025, aucune provision n'a été comptabilisée. Le mode de calcul est inchangé et reste la prise en compte de la quote-part par chaque structure des résultats de l'année N cumulés des sociétés SAS Lodges Méditerranée et SCI Partenariat Méditerranée.

3) Prise en compte des résultats comptables 2025 des sociétés

La SAS lodges méditerranée clôture son exercice par un déficit de 7 337.34 euros.

La SCI Partenariat Méditerranée clôture son exercice par un résultat de 934.14 euros.

Ce résultat n'entraîne pas l'enregistrement dans la SAS de recettes complémentaires facturées aux sociétés mères.

Aucune provision pour dépréciation des titres de participations ne sera comptabilisée en 2025.

Valorisation des créances sur titres de la SCI Partenariat Méditerranée inscrites au bilan

1) Rappel

En 2015 la SCI Partenariat Méditerranée a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine (TUP). Un mali de confusion a été calculé et imputé dans les comptes d'immobilisation dédiés. Il demeure à l'actif des comptes de la SCI Partenariat Méditerranée un écart d'acquisition d'un montant de 1 022 818.83 euros enregistré dans le compte 207110 en fond commercial. En 2017, cet écart sera amorti dans la SCI sur quatorze ans. Concomitamment, les associés consentent à abandonner au profit de la SCI Partenariat Méditerranée, la créance détenue sur elle pour un montant global de 1 002 000 euros. Cet abandon est consenti sous condition résolutoire de retour à meilleure fortune et ne sera définitif que passé le délai de quatorze ans.

En conséquence, la fondation d'Aguesseau a comptabilisé en charges exceptionnelles sa quote-part d'abandon de créance lissée sur une durée de 14 ans.

2) Abandon de créances

En 2025, cette charge s'élève à la somme de 35 785.71 euros.

Fonds dédiés

1) En cours

Par arrêté du 11 décembre 2019, il est attribué en son article 1er, une subvention complémentaire au titre 2019 d'un montant de 1 500 000 €. Cette subvention doit permettre la mise en colocation de logements sociaux et le développement de solutions de logements temporaires. En 2025 les dépenses réalisées en lien avec ce financement se sont élevées à la somme de 59 391.32 euros

Par avenant n°1 à la convention financière du 15 juin 2021, il est convenu entre le ministère de la Justice et la fondation d'Aguesseau la mise en place d'un dispositif de garantie locative des impayés octroyée à la fondation d'Aguesseau. La subvention complémentaire fait l'objet d'un seul versement en 2021 pour la somme de 500 000 euros. En 2025 les dépenses réalisées en lien avec ce financement se sont élevées à la somme de 49 744.35 euros

Par décision du Conseil national d'action sociale du 24 juin 2024, il a été décidé d'attribuer à la Fondation d'Aguesseau un budget complémentaire de 250 000 euros. Cette subvention a compensé une hausse des dépenses 2024 à hauteur de 150 000 euros. Le solde d'un total de 100 000 euros, non utilisé, est porté au compte 194100 « fonds sur avance de fonctionnement ».

En 2025, cette somme de 100 000 euros a été intégralement utilisée.

2) Nouveau

L' ENAP a versé une subvention en 2025 supérieure au besoin. Le reliquat a été porté au compte 195100 "Fonds dédiés s/reliquat de financement" pour la somme de 4 907.53 euros.

En référence au paragraphe ci dessous "Conventions externes"

Conventions externes

Depuis la clôture 2024, la fondation isole et exclut les produits et charges des conventions externes de l'assiette de calcul de la subvention versée du Ministère de la Justice. La fondation se doit d'isoler dans sa comptabilité les écritures de ces activités. Suivant les cas, le montant alloué pour mettre en œuvre les missions est une subvention ou une contribution financière de l'organisme. Les comptes adéquats

sont mouvementés et additionnés au compte de résultat dans les rubriques en produits "Contributions financières" en charges "Aides financières versées".

Subvention du ministère de la Justice au titre de 2025

En 2025, la subvention de fonctionnement versée à la fondation d'Aguesseau s'élève à la somme de 9 900 000 euros (hors contribution exceptionnelle au titre de la catastrophe naturelle Chido).

Elle se répartie analytiquement ainsi en comptabilité:

compte 741000 : Aides, prêts sociaux et AAE pour la somme de 3 176 836 euros.

compte 741000 : Aides, prêts et actions en faveur du logement pour la somme de 581 308 euros.

compte 741000 : Aides aux vacances jeunes pour la somme de 2 369 935 euros.

compte 741000 : Aides aux vacances familles pour la somme de 719 615 euros.

compte 741000 : Organisation de la restauration pour la somme de 1 871 036 euros,

compte 741250 : Organisation de la restauration (PIM) pour la somme de 544 886 euros,

compte 445715 : Tva sur PIM pour la somme de 51 845 euros.

compte 741000 : Aide au fonctionnement pour la somme de 584 539 euros.

Concernant les structures

Dans la présentation des agrégations sur l'année 2025, les actifs nets constatés antérieurement sur l'établissement de Belle-Ile ont été repris comptablement dans l'établissement du siège de la fondation d'Aguesseau.

Événements significatifs

Evénements post-clôture

Sans impact :

Il n'y a pas d'évènement susceptible d'avoir une incidence sur la situation financière de la fondation d'Aguesseau.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes globaux sont présentés conformément aux obligations résultant du code de commerce (art. L612-4 et D612-5 relatifs à l'obligation d'établir des comptes annuels pour toute association recevant des subventions dépassant le seuil de 153 k€).

A compter du 01 janvier 2025, les comptes annuels ont été élaborés en application du règlement ANC n°2022-06 et selon les dispositions de l'article 1121-1 du PCG et du règlement n°2018-6 du ANC du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations. Ils respectent les principes de continuité de l'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Le compte de résultat est présenté en liste avec mise en évidence des résultats « d'exploitation, financier et exceptionnel ».

L'annexe des comptes annuels doit répondre aux dispositions relatives aux informations à fournir conformément à la partie du règlement du PCG, nouveaux articles 831-1 à 838-17.

Méthode d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

De plus concernant les actifs, les règlements CRC n° 2002-10 et 2004-06 relatifs aux actifs, à leur amortissement et à leur dépréciation, n'ont pas reçu d'application particulière faute d'incidence significative sur les comptes.

Principe de consolidation

La fondation ne dispose juridiquement que d'un établissement et gère différents dispositifs. Ces dispositifs sont gérés historiquement dans l'outil comptable sous forme d'établissement de sorte que les comptes sont repris intégralement à partir de la comptabilité autonome de chacun.

Les comptes de liaison inter-entreprises sont neutralisés et sont éliminés de la présentation des comptes. La subvention versée par le Ministère de la Justice est fongible entre les dispositifs.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles

Afin d'améliorer leur traçabilité, tous les engagements d'investissements ont été comptabilisés en immobilisations incorporelles à leur coût d'acquisition.

La convention de réservation des 10 logements au 219 boulevard Macdonald, Paris 19ième est amortie depuis 2015 sur 15 ans au prorata temporis. L'amortissement prendra fin en 2030.

Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements

Ils sont calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation réglementaires

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	1 à 3 ans
Autres	1 à 15 ans

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Les immobilisations financières

- les titres de participation et créances rattachées,
- les versements « effort construction » sous forme de prêts, amortis à 100 %,
- les prêts accordés aux agents du ministère de la Justice.

Concernant les participations dans la SAS Lodges Méditerranée et la SCI Partenariat Méditerranée, société détentrice et exploitante du parc résidentiel de loisirs situé sur la commune de Vendres, et suite à une expertise pour déterminer la valeur des immobilisations et du fonds de commerce, en 2025, aucune dépréciation sur titres n'a été comptabilisée.

Dans le prolongement de cette étude, la créance rattachée à des participations sur la SCI fait l'objet d'un abandon de créance. En 2025 une charge exceptionnelle de 35 785.71 euros a été comptabilisée.

Concernant l'activité de prêts, la fondation supporte un risque de crédit et constitue donc une provision, qui vient en déduction des encours à l'actif du bilan.

Compte-tenu du volume des prêts présentant des caractéristiques similaires et du faible montant unitaire de chaque prêt, la fondation constitue une provision sur portefeuilles homogènes de prêts de petit montant. A ce titre, elle a constitué 3 portefeuilles (Prêts sociaux, PAH et PAP) dont elle a étudié la sinistralité historique pour déterminer un taux de provisionnement. Les prêts inclus dans une procédure BDF sont eux automatiquement provisionnés à 90%.

Enfin, la fondation ne perçoit pas de subvention du ministère de la Justice pour financer les prêts. Seuls les remboursements des prêts en cours permettent l'octroi de nouveaux prêts (avec une fongibilité des trois types de prêts).

Autres titres et instruments de trésorerie

Selon les règles comptables en vigueur et la règle de prudence, les fonds sont constatés à leur valeur de décaissement.

La fondation d'Aguesseau détient 3 comptes à terme pour la somme globale de 4 500 000 euros :

- souscription le 22 mai 2025 au taux de 2.4% de 1 500 000 euros sur une durée de 18 mois,
- souscription le 22 mai 2025 au taux de 2.4% de 1 000 000 euros sur une durée de 18 mois,
- souscription le 29 septembre 2025 au taux de 2.2% de 2 000 000 euros sur une durée de 18 mois.

et un compte sur livret pour la somme de 4 259 086.37 euros.

En 2025, les sommes placées donnent lieu à la comptabilisation d'intérêts courus d'un montant de 50 703.16 euros.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

La présentation de la trésorerie est, compte tenu des comptes bancaires négatifs, présentée à l'actif pour sa valeur nette.

L'agrégat de trésorerie, à l'actif du bilan, s'élève à la somme de 552 368.57 euros.

Subventions

Inscription non-proratisée :

La subvention est inscrite directement en produit d'exploitation.

Affectation de la subvention de fonctionnement

La subvention doit équilibrer les charges et les produits de la fondation. Toutefois, dans le cadre de la répartition analytique entre les dispositifs de cette subvention, des retraitements spécifiques sont réalisés en affinant pour chaque dispositif l'ensemble des coûts directs et indirects.

Indemnité de départ à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle (la recommandation ANC 2013-02), en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Ces engagements font l'objet de provisions au passif du bilan. La méthode de calcul retenue est la méthode 1 conforme aux dispositions de l'ancienne recommandation CNC n° 2003-R.01.

Les hypothèses de calcul retenues ont été déterminées compte tenu de la convention collective du tourisme social et familial et de la législation en matière de départ à la retraite.

L'âge de départ à la retraite retenu est de 67 ans.

A ce titre, la fondation enregistre au passif du bilan sous la rubrique "Provisions pour charges" un engagement de 301 559.50 euros à la clôture.

Fonds propres

Les actifs constitutifs de la dotation initiale : La dotation comprend une somme de 20 000 francs formant l'objet d'un don fait par l'A.F.D.O.S. en vue de la reconnaissance de la Fondation d'Aguesseau comme établissement d'utilité publique. Elle est accrue du produit des libéralités autorisées sans affectation spéciale ainsi que du 1/10 de l'excédent des ressources annuelles.

Les fonds propres se composent de fonds statutaire sans droit de reprise d'un montant de 1 253 369.98 euros de subventions d'investissement sur biens renouvelables pour la somme de 1 229 356.40 euros qui en application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 imputés au report à nouveau, de fonds statutaire avec droit de reprise d'un montant de 21 319.02 euros qui est la valeur d'apport de la réserve statutaire augmentée ou diminuée de 10% des résultats conformément aux statuts de la fondation d'Aguesseau et diminuée du montant de la réservation ainsi que les autres réserves d'un total de 18 743 502.55 euros et des subventions d'investissement pour la somme de 107 624.80 euros. En 2025 pas de quote-part de subvention reprise.

Le conseil d'administration du jeudi 18 décembre 2025, après en avoir délibéré, valide la nouvelle présentation des réserves inscrites en comptabilité sous la rubrique "Autres réserves" de 18 743 502 euros telle que présentée ci-dessous :

- réserve statutaire de 3 096 189 euros
- réserve investissement réalisé de 4 101 589 euros
- réserve conventions externes de 284 714 euros
- réserve activité de crédits de 3 051 815 euros
- réserve pour projet de l'entité de 3 000 000 euros
- réserve sur besoin en fonds de roulement (BFR) de 5 209 195 euros

Provisions réglementées

Par convention, la fondation doit entretenir les équipements et matériels mis à sa disposition par l'administration et les remplacer si nécessaire.

Une provision est calculée sur la base d'un coût plateau de 15 centimes pour le renouvellement de ces équipements. Ce coût a été déterminé à partir d'une volumétrie théorique de repas sur la base économique des données de marché actuel (2022-2025) et sur une durée d'amortissement (renouvellement) des équipements de 15 ans.

A ce titre, la fondation a comptabilisé une provision de 85 173 euros à la clôture.

Provisions pour risques

Les litiges susceptibles d'entraîner des charges ultérieures sans contrepartie pour la fondation (procès Prud'hommes, contentieux, rappel d'impôts, etc...) font l'objet d'une provision pour risques et charges. Lorsque le risque disparaît, la provision est reprise, en particulier en cas de prescription éventuelle.

La fondation n'a pas connaissance d'éventuel risque dans le cadre de son activité en 2025.

Aucune provision, à la clôture, n'a été comptabilisée.

Provisions pour congés payés

Le calcul des congés payés est réalisé sur la base de cinq semaines par an et tient compte des jours de congés payés acquis et non pris au titre des périodes précédentes. La provision au 31 décembre ne tient pas compte des deux semaines « d'autorisation d'absence » accordées par la Fondation.

A ce titre, une provision d'un montant de 63 797.77 euros a été comptabilisée à la clôture.

Fiscalité de la fondation

La fondation d'Aguesseau n'est pas fiscalisée hormis son assujettissement à la tva pour le dispositif de la restauration.

Un remboursement de tva a été demandé le 24 juillet 2025 pour la somme de 100 000 euros.

Cette somme est enregistrée au compte 445830 "remboursement taxes sur CA demandé" et présentée à l'actif du bilan dans les autres créances.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Méthode rétrospective appliquée par le retraitement des comptes à l'ouverture de l'exercice comptable au 01 janvier 2025 - Tableau A -

Application du règlement n° 2022-06 de l'ANC conformément aux modalités décrites au paragraphe "Evènements impactant l'année 2025"

Le résultat de l'exercice n'est pas impacté par la nouvelle présentation des états financiers

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Méthode rétrospective appliquée par le retraitement des comptes à l'ouverture de l'exercice comptable au 01 janvier 2025 - Tableau B -

Ce changement s'ajoute aux modifications déjà apportées par l'ANC

Dans le cadre de la revue des schémas comptables en lien avec la nature exacte des opérations réalisées, la fondation a procédé à des reclassements comptables décrits au paragraphe "Evénements impactant l'année 2025"

Le résultat de l'exercice n'est pas impacté par les nouveaux schémas comptables

Tableau A - Total des produits au 01 janvier 2025 suite à l'application du règlement ANC 2022-06

Postes	31/12/2024	impact	01/01/2025	31/12/2025
Ventes de prestations de services	6 858 648,25	100,00	6 858 748,25	6 595 126,24
Concours publics et sub. d'expl.	9 820 527,79		9 820 527,79	11 468 356,48
Dons manuels				1 373,00
Contributions financières				175 158,33
Reprises sur amorts. dépréciat. et prov.	21 826,56	12 202,45	34 029,01	74 910,67
Utilisations des fonds dédiés	601 520,64		601 520,64	209 135,67
Autres produits	5 609,69		5 609,69	68 287,16
- Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés	269 092,57	8 361,13	277 453,70	292 331,76
Reprises sur dépréciat. et prov.	68 849,71		68 849,71	89 553,97
- Produits exceptionnels				
Sur opérations de gation	85 156,19	-85 156,19		
Reprises sur provisions	12 202,45	-12 202,45		
TOTAL	17 743 433,85	-76 695,06	17 666 738,79	18 974 233,28

Tableau A - Total des charges au 01 janvier 2025 suite à l'application du règlement ANC 2022-06

Postes	31/12/2024	impact	01/01/2025	31/12/2025
Variation de stocks	718,50		718,50	
Autres achats et charges externes	12 692 970,12	-69 683,32	12 623 286,80	12 383 685,50
Aides financières	2 837 772,98		2 837 772,98	4 435 741,19
Impôts, taxes, et versements assimilés	187 392,11	4 384,00	191 776,11	158 838,01
Salaires	996 094,81	-1 110,45	994 984,36	1 084 373,88
Cotisations sociales	431 939,75		431 939,75	482 000,14
Dotations aux amorts. et provisions	471 549,05		471 549,05	461 634,16
Sur immob. dotations aux dépréciat.		88 839,60	88 839,60	85 173,00
Sur actif circulant : dotations aux prov.	27 520,30		27 520,30	9 860,00
Reports des fonds dédiés	100 000,00		100 000,00	4 907,53
Autres charges	192 131,51		192 131,51	103 319,39
- Charges financières				
Dotations aux amort. et aux prov.	24 882,63		24 882,63	1 947,49
Intérêts et charges assimilées		35 785,71	35 785,71	35 785,71
- Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	46 071,00	-46 071,00		
Dotations sur provisions	88 839,60	-88 839,60		
TOTAL	18 097 882,36	-76 695,06	18 021 187,30	19 247 266,00

Tableau B - Total des produits au 01/01/2025 suite au changement de méthode à l'initiative de la Fondation

Postes	31/12/2024	impact	01/01/2025	31/12/2025
Ventes de prestations de services	6 858 648,25	-216 070,29	6 642 577,96	6 595 126,24
Concours publics et sub. d'expl.	9 820 527,79	26 431,73	9 846 959,52	11 468 356,48
Dons manuels		300,00	300,00	1 373,00
Contributions financières		191 710,10	191 710,10	175 158,33
Reprises sur amort. dépréciat. et prov.	21 826,56	12 202,45	39 029,01	74 910,67
Utilisations des fonds dédiés	601 520,64		601 520,64	209 135,67
Autres produits	5 609,69	39 983,52	45 593,21	68 287,16
- Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés	269 092,57	-36 982,39	232 110,18	292 331,76
Reprises sur dépréciat. et prov.	68 849,71		68 849,71	89 553,97
- Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	85 156,19	-85 156,19		
Reprises sur provisions	12 202,45	-12 202,45		
TOTAL	17 743 433,85	-79 783,52	17 668 650,33	18 974 233,28

Tableau B - Total des charges au 01/01/2025 suite au changement de méthode à l'initiative de la Fondation

Postes	31/12/2024	impact	01/01/2025	31/12/2025
Variation de stocks	718,50		718,50	
Autres achats et charges externes	12 692 970,12	166 320,90	12 859 291,02	12 383 685,50
Aides financières	2 837 772,98	-117 099,07	2 720 673,91	4 435 741,19
Impôts, taxes, et versements assimilés	187 392,11	4 384,00	191 776,11	158 838,01
Salaires	996 094,81	-4 166,36	991 928,45	1 084 373,88
Cotisations sociales	431 939,75		431 939,75	482 000,14
Dotations aux amort. et provisions	471 549,05		471 549,05	461 634,16
Sur immob. dotations aux dépréciat.		88 839,60	88 839,60	85 173,00
Sur actif circulant : dotations aux prov.	27 520,30		27 520,30	9 860,00
Reports des fonds dédiés	100 000,00		100 000,00	4 907,53
Autres charges	192 131,51	-118 937,70	73 193,81	103 319,39
- Charges financières				
Dotations aux amort. et aux prov.	24 882,63		24 882,63	1 947,49
Intérêts et charges assimilées		35 785,71	35 785,71	35 785,71
- Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	46 071,00	-46 071,00		
Dotations sur provisions	88 839,60	-88 839,60		
TOTAL	18 097 882,36	-79 783,52	18 018 098,84	19 247 266,00

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets & licences	557 797,11		5 142,36	552 654,75
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	7 942 079,93		390 000,00	7 552 079,93
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 358 797,91		2 604,69	1 356 193,22
Constructions	9 484 327,15	2 784,00		9 487 111,15
Installations techniques, matériel et outilla...	773 321,98	27 280,55	110 315,47	690 287,06
Autres immobilisations corporelles	996 055,35		29 457,55	966 597,80
Immo. en cours, avances et acomptes		22 320,00		22 320,00
Immobilisations financières				
Participations	4 887 714,75			4 887 714,75
Créances rattachées à des participations	717 141,18		35 785,71	681 355,47
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts	3 652 290,53	1 613 035,74	1 777 467,45	3 487 858,82
Autres immobilisations financières	56 893,75	2 692,71		59 586,46
TOTAL	30 426 419,64	1 668 113,00	2 350 773,23	29 743 759,41

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de R&D						
Concessions, brevets & licences	1 à 3 ans	linéaire	529 549,14	9 840,85	5 142,36	534 247,63
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	1 à 15 ans	linéaire	7 724 282,67	38 000,00	390 000,00	7 372 282,67
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains	50 à 20 ans	linéaire	200 520,77		2 604,69	197 916,08
Constructions	50 à 15 ans	linéaire	4 815 602,58	362 280,87		5 177 883,45
Installations techniques, matériel et outill...	10 à 5 ans	linéaire	661 642,54	32 492,97	110 315,47	583 820,04
Autres immobilisations corporelles	10 à 3 ans	linéaire	945 390,29	19 019,47	29 457,55	934 952,21
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			14 876 987,99	461 634,16	537 520,07	14 801 102,08

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de R&D				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	789 461,00			789 461,00
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts	315 760,93	1 947,49	89 553,97	228 154,45
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	15 543,14	9 860,00	7 740,28	17 662,86
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL	1 120 765,07	11 807,49	97 294,25	1 035 278,31

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Tableau des filiales et participations

Rubriques	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances
Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus					
1. Filiales (à détailler) + de 50% du capital détenu par la société.					
TOTAL DES FILIALES (A)					
2. Participations (à détailler) 10 à 50% du capital détenu par la société					
SCI Partenariat Méditerranée	2 860 033,32	50,00	2 037 928,61	1 797 147,61	
SAS Lodges Méditerranée	2 014 033,38	50,00	3 530 127,61	2 981 447,61	
TOTAL DES FILIALES (B)	4 874 066,70	100,00	5 568 056,22	4 778 595,22	
Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations					
1. Filiales non reprises au \$A					
a. Filiales Françaises (ensemble)					
b. Filiales étrangères (ensemble)					
2. Participations non reprises au \$A					
Dans des sociétés françaises					
Dans des sociétés étrangères					
TOTAL DES FILIALES ET PARTICIPATIO...	4 874 066,70	100,00	5 568 056,22	4 778 595,22	

Rubriques	Montant des engagements donnés	Chiffres d'affaires HT dernier exercice clos	Résultats dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société
Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus				
1. Filiales (à détailler) + de 50% du capital détenu par la société.				
TOTAL DES FILIALES (A)				
2. Participations (à détailler) 10 à 50% du capital détenu par la société				
SCI Partenariat Méditerranée		30 750,00	467,07	
SAS Lodges Méditerranée		541 591,36	-3 668,67	
TOTAL DES FILIALES (B)		572 341,36	-3 201,60	
Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations				
1. Filiales non reprises au \$A				
a. Filiales Françaises (ensemble)				
b. Filiales étrangères (ensemble)				
2. Participations non reprises au \$A				
Dans des sociétés françaises				
Dans des sociétés étrangères				
TOTAL DES FILIALES ET PARTICIPATION...		572 341,36	-3 201,60	

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	681 355,47	35 785,71	645 569,76	
Prêts	3 487 858,82	1 567 000,00	1 920 858,82	
Autres immo. financières	59 586,46		59 586,46	
Clients douteux	25 847,05	25 847,05		
Autres créances clients	288 693,91	288 693,91		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	205 375,89	205 375,89		
Autres impôts	1 339,00	1 339,00		
Divers	8 608,04	8 608,04		
Groupes et associés				
Débiteurs divers	62 759,61	62 759,61		
Charges constatées d'avance	83 328,26	83 328,26		
TOTAL	4 904 752,51	2 278 737,47	2 626 015,04	
Prêts accordés en cours d'exercice	1 613 035,74			
Rembours. obtenus en cours d'exercice	1 773 860,45			
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	83 328,26	Nature exploitation
TOTAL	83 328,26	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise	1 253 369,98				1 253 369,98
Fonds propres avec droit de reprise	21 319,02				21 319,02
Ecarts de réévaluation					
Réserves	19 097 951,06	- 354 448,51			18 743 502,55
Report à nouveau	1 229 356,40				1 229 356,40
Excédent ou déficit de l'exercice	- 354 448,51	354 448,51		- 273 032,72	- 273 032,72
TOTAL	21 247 547,95			- 273 032,72	20 974 515,23
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	107 624,80				107 624,80
Provisions réglementées	235 044,59		85 173,00	- 17 164,58	303 053,01
TOTAL	342 669,39		85 173,00	- 17 164,58	410 677,81
TOTAL GÉNÉRAL	21 590 217,34		85 173,00	- 290 197,30	21 385 193,04

Fonds dédiés

Rubriques	Début d'exercice	Reports	Utilisations montant global	Utilisations dont rembours.	Transferts (A)	Cloture Montant global (B)	Clôture projets sans dépense
Subventions d'exploitation							
Sur Etablissement		100 000,00	100 000,00				
Garantie loyer		389 474,31	49 744,35			339 729,96	
Logement temporaire		128 999,22	59 391,32			69 607,90	
TOTAL		618 473,53	209 135,67			409 337,86	
Contributions financières d'autres organismes							
Contribution - Enap	24 800,00		20 892,47			4 907,53	
TOTAL	24 800,00		20 892,47			4 907,53	
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL	24 800,00	618 473,53	230 028,14			414 245,39	

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Solde des reprises	À la clôture de l'exercice
Provisions pour risques					
Provisions pour charges	351 565,31		50 005,81		301 559,50
TOTAL	351 565,31		50 005,81		301 559,50

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	51 592,51	51 592,51		
Fournisseurs et comptes rattachés	942 268,85	942 268,85		
Personnel et comptes rattachés	63 797,77	63 797,77		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	103 820,58	103 820,58		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	6 421,32	6 421,32		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	108 444,66	108 444,66		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	292 854,53	292 854,53		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 569 200,22	1 569 200,22		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des ...				

Informations relatives au compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

Rubriques	France	Étranger	Total
Chiffre d'affaires	6 595 126,24		
TOTAL	6 595 126,24		

Concours publics et subventions

Rubriques	Union européenne	État	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		11 454 956,48			13 400,00	
Subventions d'investissement						
TOTAL		11 454 956,48			13 400,00	

Dont une contribution exceptionnelle au titre de la catastrophe naturelle de Mayotte de 1 606 800 euros

Legs, donations et assurances-vie

Rubriques	Montant
Produits	
Perçu au titre d'assurances-vie	
Legs ou donations - art. 213-9	1 373,00
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
TOTAL	1 373,00
Charges	
Valeur nette des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
TOTAL	
TOTAL GÉNÉRAL	1 373,00

La fondation a reçu deux dons financiers acceptés par le conseil d'administration de montants respectifs de 273 € et 1 100 €.

La donation de 1 100 € a été mise en face d'une aide versée en décembre 2025.

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	220 778,91	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	63 797,77	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	34 129,92	
État - Charges à payer	73 000,00	
TOTAL	391 706,60	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Banque - Intérêts courus à recevoir	50 703,16	
Clients - Factures à établir	73 829,84	
Etat - Produits à recevoir	1 339,00	Dégrèvement Taxe Hab
Autres créances - Produits à recevoir	37 405,87	
TOTAL	163 277,87	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	19 011,40	
Afférents aux services autres		
TOTAL	19 011,40	

Produits et charges exceptionnels

Rubriques	Montant	Commentaire
Produits exceptionnels		
TOTAL		
Charges exceptionnelles		
TOTAL		

Mise en application à compter du 1er janvier 2025 du règlement ANC n°2022-06

Contributions volontaires en nature

Néant : Absence de contribution volontaire en nature dont pourrait bénéficier la fondation d'Aguesseau.

Transactions non conclues aux conditions normales de marché

Opérations réalisées avec des parties liées

Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées au cours de l'exercice	Autres informations
SCI Partenariat Méditerranée	Abandon de créances	35 785,71	En compte 664000

Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance

Information sur les rémunérations

A) Salaires des trois plus hauts cadres dirigeants

Les trois plus hauts cadres dirigeants sont membres du Conseil d'Administration. Ils ne perçoivent aucune rémunération et ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

B) Rémunérations des membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration ne perçoivent aucune rémunération.

Opérations et engagements hors bilan

Opérations et engagements hors bilan

La fondation d'Aguesseau, le 30 juin 2015, a acquis la nue-propriété d'un bien immobilier boulevard MacDonald dans le 19^{ème} arrondissement de Paris pour la somme globale de 2 691 000 euros.

Cette somme correspond à l'achat de logements pour 2 518 200 euros et de parkings pour 172 800 euros.

La fondation n'en deviendra pleinement propriétaire qu'à l'extinction le 30 juin 2030 à minuit de l'usufruit temporaire les affectant.

Une convention d'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune a été signée entre la fondation d'Aguesseau et la SCI partenariat méditerranée le 23 mai 2018. Cet abandon est consenti à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2017 par tranche annuelle de un quatorzième de la créance totale soit 35 785.71 euros. Le retour à meilleure fortune sous tend que la situation comptable de la SCI est excédentaire et que sa situation financière devient suffisante pour rembourser sa dette. Dans le cas où cette condition n'est pas réalisée, à compter du 1^{er} janvier 2031, cet abandon de créance sera définitif.

Par avenant n°1 à la convention financière du 15 juin 2021, signée le 15 novembre 2021, la fondation a reçu une subvention complémentaire d'un montant de 500 000 euros. Cette subvention servira à la mise en place d'un dispositif de garantie des loyers au bénéfice des agents. Ce montant a été comptabilisé en 2021 en fonds dédiés.

En 2025, la consommation en suivi de dossier et de réalisation s'est élevée à 49 744.35 euros.

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	10,00
Cadres et ingénieurs	10,00
TOTAL	20,00

Informations complémentaires

Rappel des réservations signées

Une convention entre la fondation d'Aguesseau et la société Le Richemont a été signée le 5 Décembre 1996 pour un immeuble d'habitation à usage de foyer, avenue Gambetta, Paris 20ème. À l'expiration de la convention, dans 5 ans, l'ensemble immobilier reviendra à la fondation.

Une convention entre la fondation d'Aguesseau et la société RLF a été signée le 6 mars 2000 pour un immeuble d'habitation rue Hippolyte Mulin à Montrouge. À l'expiration de la convention, le 5 mars 2045, l'ensemble immobilier reviendra gratuitement à la fondation.

Une convention entre la fondation d'Aguesseau et la société Le Richemont a été signée le 18 octobre 2001 et prend effet le 16 novembre 2001 pour un immeuble d'habitation à usage de foyer, rue de Trévis, Paris 9ème. À l'expiration de la convention, soit dans 18 ans, l'ensemble immobilier reviendra gratuitement à la Fondation.

Une Convention entre la fondation d'Aguesseau et la société anonyme d'HLM LOGIREM a été signée le 24 janvier 2005 pour des réservations de logements, 361, route de Grasse à Mouans Sartoux. Le droit de réservation du logement est acquis pour 24 ans.

Une convention entre la fondation d'Aguesseau et la société anonyme porte des alpes habitat a été signée le 4 avril 2005 pour des réservations de logements, rue de l'Aviation à Saint Priest. Le droit de réservation des trois logements est acquis pour 25 ans.

Une convention entre la fondation d'Aguesseau et la SCI Saint LOUIS a été signée le 21 juillet 2005 pour des réservations de logements. Le droit de réservation des six logements est acquis pour 20 ans.

- 1 appartement sis à Chatou , 61. rue Jules Ferry,
- 1 appartement sis à Conflans Sainte Honorine , 44/48 rue des frères François,
- 1 appartement sis à Le Pecq , 1. avenue du Général Leclerc,
- 3 appartements sis à Poissy , rue Paul Codos,

Une convention entre la fondation d'Aguesseau et la société nationale immobilière (SNI) a été signée le 6 décembre 2005 pour des réservations de logements, 3, rue de Marseille à Viry Chatillon. Le droit de réservation des trois logements est acquis pour 20 ans.

Une convention entre la fondation d'Aguesseau et la société anonyme Le Richemont a été signée le 5 janvier 2006 pour des réservations de logements, 206/210, rue de Paris à Montreuil. Le droit de réservation des cinq logements est acquis pour 25 ans.

Une convention entre la fondation d'Aguesseau et la société anonyme le logis familial varois a été signée le 3 janvier 2006 pour des réservations de logements avenue Joseph Gasquet à Toulon. Le droit de réservation des cinq logements est acquis pour 25 ans.

Une convention entre la fondation d'Aguesseau et la société anonyme Erilia a été signée le 5 décembre 2006 pour des réservations de logements 40-42 rue de Pologne à Marseille. Le droit de réservation des quatre logements est acquis pour 25 ans.

Une convention entre la fondation d'Aguesseau et la société anonyme Proletazur a été signée le 23 janvier 2007 pour des réservations de logements à Ollioules (83). Le droit de réservation des deux logements est acquis pour 25 ans.

Une convention entre la fondation d'Aguesseau et la société anonyme Colomiers habitat a été signée le 13 février 2007 pour des réservations de logements à Lèguevin (31). Le droit de réservation des deux logements est acquis pour 25 ans.

Une convention entre la fondation d'Aguesseau et la société anonyme le foyer de la Gironde a été signée le 12 septembre 2007 pour des réservations de logements à Cambes (33). Le droit de réservation des deux logements est acquis pour 25 ans.

Une convention entre la fondation d'Aguesseau et la société anonyme résidence le logement des fonctionnaires (RLF) a été signée le 3 décembre 2007 pour des réservations de logements au 35 rue Ernest Renan à Issy les Moulineaux. Le droit de réservation des dix logements est acquis pour la durée de vie de l'immeuble.

Une convention entre la fondation d'Aguesseau et la société anonyme résidence le logement des fonctionnaires (RLF) a été signée le 20 novembre 2008 pour des réservations de logements au 35 rue Ernest Renan à Issy les Moulineaux. Le droit de réservation des quatre logements est acquis pour la durée de vie de l'immeuble.

Une convention entre la fondation d'Aguesseau et la société anonyme maisons claires a été signée le 22 octobre 2009 pour des réservations de logements à l'Impasse des Tourelles à Lavaré (31). Le droit de réservation des quatre logements est acquis pour 25 ans.

Une convention entre la fondation d'Aguesseau et la société anonyme maisons claires a été signée le 22 octobre 2009 pour des réservations de logements à Albi (81). Le droit de réservation des six logements est acquis pour 25 ans.

Une convention entre la fondation d'Aguesseau et l'office public de l'habitat Tarn habitat a été signée le 25 Octobre 2007 pour des réservations de logements à Graulhet. Le droit de réservation des cinq logements est acquis pour 25 ans.

Une convention entre la fondation d'Aguesseau et Allade Habitat a été signée le 22 octobre 2009 pour des réservations de logements à Lyon (69). Le droit de réservation des douze logements est acquis pour 25 ans.

Une convention entre la fondation d'Aguesseau et la société anonyme résidence le logement des fonctionnaires (RLF) a été signée le 23 décembre 2014 pour des réservations de logements au 155 à 219 boulevard Macdonald, Paris 19ième. Cette réservation est conclue dans le cadre d'un usufruit temporaire de bien en état futur d'achèvement pour une durée de quinze ans. A compter du 30 juin 2030, la fondation d'Aguesseau recouvrera la pleine propriété de ces biens.

Une convention entre la fondation d'Aguesseau et la société anonyme résidence le logement des fonctionnaires (RLF) a été signée le 15 mars 2016 pour des réservations de logements au 35 rue Ernest Renan à Issy les Moulineaux. Le droit de réservation des cinq logements est acquis pour la durée de vie de l'immeuble.

CABINET MAZERIES

SARL au capital de 300000 Euros - SIREN : 440313005

20 Rue Mogador, 75009 PARIS

Tél : 0687436721

